

La morue de la division 3L fait partie d'un stock commun aux divisions 2J+3KL. La grosse majorité de ce stock est en zone canadienne. La prise totale dans ces trois zones est établie par le Canada sur recommandation du Conseil scientifique de l'OPANO. La prise totale permise, 266,000 tonnes en 1985, a été entièrement attribuée aux navires canadiens et étrangers, ce qui comprend la CEE. Par conséquent, l'exploitation non autorisée de ces ressources, à l'encontre des recommandations scientifiques acceptées à l'échelle internationale, nuit à la gestion efficace et au bon état de ce stock à l'avenir.

Le ministre a soulevé la question lors de son récent voyage en Europe. C'est à ce moment-là que l'on a obtenu le retrait des navires. Le ministre a rappelé les graves problèmes de conservation que poserait cette surexploitation. On a admis de discuter de cette question au Conseil scientifique de l'OPANO, qui est actuellement réuni à St. John's. Nous devons attendre l'issue de cette réunion, mais il est à prévoir qu'il y aura des discussions avec la CEE à ce sujet.

C'est un problème sérieux et, en raison des incertitudes juridiques, j'estime qu'il est préférable d'essayer de le résoudre en collaboration avec la CEE.

[Français]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—LA FERMETURE DU BUREAU DES BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la question ou la possibilité, je devrais dire, que le Bureau des brevets ferme ses portes... plutôt que le Canada mette fin à l'examen des brevets au Canada est peut-être la décision la plus aberrante de ce gouvernement qui a quand même pris plusieurs décisions aberrantes dans sa courte vie.

On se rappellera que le Comité Nielsen, dans son premier rapport qui a été déposé avec le Budget, a proposé que le Canada adhère au Traité de coopération en matière de brevets mais en plus de cela ce Comité, ce groupe de travail, a proposé que le Canada mette fin à l'examen des brevets au Canada et que l'on confie à des autorités internationales de recherche l'examen des brevets déposés d'abord au Canada. Dans les quelques questions que j'ai adressées au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) ainsi qu'au vice-premier ministre (M. Nielsen), le gouvernement n'a pas renoncé à cette intention de mettre fin à l'examen des brevets ici au Canada. Alors, on doit présumer que c'est la politique du gouvernement de mettre en vigueur cette recommandation.

La recommandation a provoqué le plus grand désarroi chez ceux qui travaillent dans le domaine. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre qui a été rendue publique, une lettre d'un agent de brevet, d'un avocat éminent ici de la région d'Ottawa, qui fait état des conséquences de cette décision. Ce monsieur de la compagnie Fetherstonhaugh, qui est bien connue ici à Ottawa, m'a dit que l'effet de cette décision serait que le Canada renoncerait à sa souveraineté technologique et industrielle. Cela mettrait en jeu quelque 1,000 emplois dans le secteur privé des gens qui travaillent à travers le pays, à l'heure actuelle, et qui aident les chercheurs à enregistrer leurs brevets au Bureau des brevets au Canada.

Il faut comprendre, monsieur le Président, que 95 p. 100 des brevets qui sont enregistrés au Canada proviennent de l'étranger. Un inventeur étranger qui veut protéger son invention, ici

L'ajournement

au Canada, doit l'enregistrer et s'assurer que cela répond aux normes et aux exigences de la loi canadienne. Ces personnes de l'étranger viennent ici au Canada et engagent des Canadiens pour leur aider dans leur démarche auprès du Bureau des brevets. Le sens de la proposition de mettre fin à l'examen, ici au Canada, et de le confier à une agence internationale à Genève ou à Washington, serait d'exporter tous ces emplois parce que ces personnes, qui paient pour des services rendus par des Canadiens, iraient dorénavant à Genève et paieraient des Suisses pour faire le travail effectué à l'heure actuelle par des Canadiens. C'est un non-sens complet.

De plus, monsieur le Président, il faut se rappeler que, l'an dernier, le Bureau des brevets a fait des profits de 3 millions de dollars. Et à cause des augmentations dans les tarifs décrétées par le ministre des Finances (M. Wilson) au mois de novembre l'année dernière, le profit prévu pour l'année fiscale 1985-1986 est de quelque 13 millions de dollars. Alors, non seulement on va priver un millier de Canadiens de leurs emplois, mais on va fermer un bureau qui, finalement, gagne quelque 13 millions de dollars pour les Canadiens.

Qu'est-ce qui aurait pu entraîner ce genre de recommandation? C'est assez simple, monsieur le Président. Il n'y a eu aucune espèce de consultation avant de déposer cette recommandation.

• (1815)

[Traduction]

De l'aveu même du président de l'Institut canadien des brevets et marques de commerce, dont le *Star* de Toronto rapportait les paroles la semaine dernière, ni lui ni personne de sa connaissance qui ait quoi que ce soit à voir avec les brevets n'a été consulté avant qu'on ne fasse pareille recommandation. Je tiens à rappeler aux députés ce qu'on peut lire à la page 2 du rapport qu'a présenté le vice-premier ministre sous le titre *Nouvelles initiatives de gestion*. On y lit en effet que le Comité consultatif du secteur privé a été établi afin d'assurer une plus grande objectivité et de faire des consultations une partie intégrante du processus d'examen. Et pourtant, voilà le président de l'Institut canadien des brevets qui dit que ni lui ni personne de sa connaissance n'a été consulté avant qu'on ne rende cette décision.

Lorsque j'ai posé hier la question au vice-premier ministre (M. Nielsen), il m'a donné la réponse suivante:

[Français]

Les accusations du député sont complètement fausses.

[Traduction]

Je n'ai pas inventé l'information que j'ai présentée à la Chambre aujourd'hui. C'est quelqu'un qui travaille dans ce domaine qui me l'a fait parvenir. Il est très curieux que l'homme qui m'a écrit la semaine dernière se décrive lui-même comme un conservateur déçu. Il s'agit d'un homme qui a travaillé pour le parti conservateur durant la dernière campagne électorale, d'un homme qui a recueilli des fonds pour le parti, d'un homme qui dit maintenant que lorsqu'il appelle au bureau du vice-premier ministre, c'est pour se faire dire par sa secrétaire qu'elle a pour instructions de ne pas donner suite aux appels téléphoniques.